

Rapport annuel du maire sur la situation financière 2015, les orientations générales pour 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour 2015 – 2016 – 2017

Cabinet du maire • Le 9 novembre 2015



Ville de  City of
Côte Saint-Luc

Présentation

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, c'est avec plaisir que je présente le Rapport sur la situation financière de la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville »).

Je présenterai d'abord les résultats pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014. Ensuite, je passerai en revue les prévisions préliminaires pour l'année financière 2015. Et pour terminer, je vous donnerai un aperçu du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2016.

États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2014

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et adoptés par la Ville le 4 mai 2015.

La Ville a enregistré un surplus cumulatif d'exploitation de 4 136 921 \$ et un surplus cumulatif pour le régime de retraite de 1 819 200 \$ pour un total de 5 956 121 \$ au 31 décembre 2014. Même si le surplus du régime de retraite apparaît sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville à des fins d'exploitation ou d'immobilisations.

Au cours de l'année 2014, la Ville a généré un surplus de 119 272 \$ grâce à une étroite surveillance de ses taux de taxation et de ses dépenses.

Le conseil municipal fait toujours un effort particulier pour que la Ville limite son endettement, en s'assurant de son admissibilité aux subventions gouvernementales pour les infrastructures. Cette année, le rapport des vérificateurs a confirmé que la Ville avait bénéficié de l'obtention de la pleine part des subventions fédérales et provinciales (9 524 982 \$) basées sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour financer l'amélioration des infrastructures de la Ville de 2010 à 2013. En 2014, 14 % du budget de fonctionnement a servi au remboursement des intérêts et du capital de la dette à long terme. En 2015, la Ville a financé certains de ses projets d'immobilisations en utilisant des ressources financières internes comme les surplus non affectés et le fonds de roulement. Il est prévu que le ratio du service de la dette demeurera stable même si la Ville emprunte pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Le ratio du service de la dette est donc conforme à l'objectif financier de la Ville qui est de maintenir un ratio maximum d'environ 15 % du budget de fonctionnement par rapport aux paiements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme.

En 2014, la Ville a consacré environ 2,8 millions \$ provenant de surplus non affectés, de réserves pour espaces verts, de règlements fermés et du fonds de roulement pour des rénovations au parc Ziegelbaum et au terrain de jeu Allan J. Levine, le remplacement de la toiture du garage des Travaux publics, la rénovation des salles de bain de la bibliothèque, et le renforcement de la sécurité grâce à l'achat et l'installation de caméras. En utilisant ses réserves financières, la Ville peut ainsi financer certains projets en empruntant moins à long terme et en réduisant ses frais d'intérêt. Depuis 2009, la Ville a financé des projets d'immobilisations pour une valeur d'environ 3 millions \$ avec le fonds de roulement. Elle a profité du fait qu'il est possible de prolonger la période d'amortissement des sommes empruntées jusqu'à dix ans, ce qui lui permet d'emprunter à même ses fonds pour une plus longue période en évitant d'augmenter ses dépenses associées au service de la dette. La Ville prévoit continuer d'utiliser ses réserves financières comme instruments de financement pour s'assurer de limiter le recours à la dette à long terme uniquement en cas d'absolue nécessité pour fournir à ses résidents les services requis.

Programme triennal d'immobilisations

En plus des dépenses de fonctionnement normales, la Ville prépare également un budget d'immobilisations, servant à financer des biens qui

seront utilisés par les résidents pour une période relativement longue, comme les immeubles, l'équipement dans les parcs, l'infrastructure de l'eau et les nouvelles routes. Le programme triennal d'immobilisations pour 2015-2016-2017 a été adopté le 15 décembre 2014 et les projets approuvés étaient les suivants :

Projets	2015	2016	2017
Infrastructure—routes et circulation	3,015,000 \$	4,050,000 \$	3,600,000 \$
Infrastructure—aqueduc et égouts	0 \$	2,800,000 \$	2,800,000 \$
Immeubles et propriétés de la Ville	4,165,000 \$	0 \$	3,200,000 \$
Amélioration des parcs	3,015,000 \$	2,450,000 \$	1,270,000 \$
Véhicules et équipement	2,162,000 \$	1,772,000 \$	1,042,000 \$
Technologie et Préparation aux situations d'urgence	617,000 \$	380,000 \$	242,000 \$
Dépenses totales	12,974,000 \$	11,452,000 \$	12,154,000 \$

Certains des projets inscrits au programme pour 2015 sont terminés ou en voie de l'être. Ils ont servi à la réfection des trottoirs et au renouvellement du parc de véhicules et d'équipements. Pendant l'année 2015, environ 2 millions \$ ont été dépensés pour moderniser le parc de véhicules et les équipements de la Ville, dont le remplacement était en grande partie plus que nécessaire. Il y a eu aussi des études professionnelles préliminaires pour les exigences du nouveau programme 2014-2018 de contribution gouvernementale fédérale et provinciale basé sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), qui s'appliquera à des travaux importants à l'enveloppe du bâtiment de la bibliothèque et à des travaux d'infrastructure d'eau et de voirie. La Ville s'assure qu'elle peut satisfaire ces exigences ainsi que d'autres afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 9 524 982 \$ des gouvernements fédéral et provincial.

Les projets de 2014 pour le parc Ziegelbaum et le terrain de jeu Levine sont maintenant terminés et le public peut maintenant en profiter. Environ 630 000 \$ de financement pour les projets de 2015 provenaient de sources internes comme les surplus non affectés et le fonds de roulement, conformément à la décision de la Ville de maintenir le solde de sa dette à long terme et les ratios du service de la dette à des niveaux appropriés, comme il est mentionné précédemment.

Le budget triennal d'immobilisations se veut un document de planification, exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y sont inscrits. Le conseil municipal doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

Prévisions préliminaires concernant la situation financière pour l'année 2015

La Ville prévoit un excédent minimal pour 2015 d'après les résultats cumulatifs à ce jour, à condition que le transfert du terrain de la Ville à B'Nai Brith se réalise avant la fin de l'année financière. Nous continuerons de surveiller de près les dépenses jusqu'à la fin de l'année tout en maintenant un haut niveau de qualité de service pour nos résidents.

Les revenus de fonctionnement à la fin de l'année financière devraient être légèrement inférieurs au budget, compte tenu des résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Cela est dû aux revenus plus bas que prévus pour la programmation, les amendes et les permis, et à l'impact possible de la vente

de terrain La Ville a aussi constaté les effets néfastes des mesures d'austérité appliquées par le gouvernement du Québec cette année, comme il était mentionné dans le rapport du maire de 2014. Toutefois, il importe de noter que la Ville a augmenté ses recettes fiscales provenant des nouveaux projets résidentiels.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville pour 2015 à la fin du troisième trimestre seront conformes au budget et devraient correspondre aux prévisions. Cette année encore, les membres du conseil municipal surveilleront de près les revenus et les dépenses de la Ville. Le comité de vérification, présidé par le conseiller Steven Erdelyi, examine régulièrement les rapports internes préparés par le Service des finances et recommande des mesures correctives aux rapports financiers si nécessaire.

En 2015, le conseil municipal a accordé une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité des opérations internes, au renouvellement de son parc de véhicules et à la réfection des trottoirs. Il y a eu entre autres la mise en place du système de communication radio de l'Agglomération de Montréal, le renouvellement du matériel de téléphonie de la Ville et les rénovations de l'auditorium à l'hôtel de ville.

Orientations générales pour le budget 2016

Les principes directeurs pour la préparation du budget 2016 sont les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses.
- Le budget doit garantir que nos hausses de taxes demeurent comparables aux augmentations dans les autres villes de l'Agglomération de l'île.
- Toutefois, il est important de souligner que la Ville ne contrôle pas les dépenses au niveau du gouvernement régional et que, si l'agglomération de Montréal accroît ses dépenses à un niveau plus élevé, les hausses de taxe foncière peuvent dépasser le taux d'inflation en raison de la portion du budget de la Ville servant à payer la quote-part pour les services de l'île. La Ville et les autres municipalités défusionnées de l'île travaillent avec la nouvelle administration de la Ville de Montréal pour restreindre les dépenses de l'agglomération.
- Les salaires constituent plus de 50 % du budget local de la Ville. Les hausses de salaire, qui font présentement l'objet de négociations, pourraient faire augmenter nos taxes au-delà du taux d'inflation.
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme.
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidents, la planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et le contrôle budgétaire doit assurer un engagement de la part de tous les services de la Ville envers le contrôle des coûts.
- Maximisation des subventions gouvernementales fédérales et provinciales disponibles pour la réhabilitation des infrastructures.

Comme les années précédentes, les priorités du budget de fonctionnement 2016 demeureront axées sur la qualité des services offerts aux résidents de la Ville tout en respectant les limites budgétaires. Les éléments les plus importants du budget d'immobilisations 2016 demeurent les investissements pour l'amélioration de nos parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs. La Ville donnera la priorité aux projets admissibles aux programmes de subventions gouvernementales et à ceux qui permettent un excellent rendement pour notre investissement.

Dans les prochaines semaines, l'administration de la Ville et les membres du conseil finaliseront le budget de fonctionnement pour 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour 2016-2017-2018, qui seront ensuite adoptés lors d'une séance publique spéciale du conseil municipal en décembre 2015.

Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Québec a appliqué des compressions majeures qui ont réduit le remboursement à la Ville de la taxe de vente du Québec et la compensation en lieu de taxe pour les écoles publiques et les hôpitaux. Pour la Ville de Côte Saint-Luc seulement, cela équivaut à une réduction d'environ 400 000 \$ annuellement. Cette diminution de revenu très significative, à laquelle toutes les municipalités sont confrontées, continue de forcer Côte Saint-Luc et les autres villes à faire des choix financiers difficiles pour maintenir un budget équilibré. En faisant ces choix, notre objectif est de continuer à offrir les services de qualité supérieure que nos résidents s'attendent à recevoir.

Il faut souligner que, même si le maire et le conseil municipal continuent de surveiller le budget local, nous avons peu de contrôle sur la portion des dépenses

gérées par l'agglomération. Ces dépenses d'agglomération, qui servent essentiellement à payer les services communs de l'île et les services régionaux (incluant le transport en commun de Montréal, le service de sécurité incendie, le service de police, le traitement et la distribution de l'eau, l'évaluation foncière, les dépenses du centre-ville et l'actif collectif de la ville centre), ont augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. Cette année, la Ville a payé plus de 28 millions \$ à l'Agglomération et à la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous prévoyons une augmentation de ce montant en 2016. Il n'est plus suffisant de compter uniquement sur les villes de l'île de Montréal pour couvrir ces coûts qui augmentent continuellement. Nous continuerons donc d'insister auprès du gouvernement du Québec pour l'application d'une correction visant à faire payer certains services d'agglomération par l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et pour qu'il y ait à l'avenir un financement durable pour ces services sans que les résidents de l'île de Montréal soient taxés toujours davantage. En décembre 2015, le conseil municipal tiendra une réunion d'information publique pour réviser le budget 2016 et donner l'occasion au public de participer au processus d'élaboration budgétaire. D'autres informations seront communiquées à ce sujet à CoteSaintLuc.org.

Liste des contrats au-delà de 25 000 \$

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Rémunération des membres du conseil

En tant que membres du conseil, nous recevons un salaire annuel et une allocation annuelle de dépenses reliées à nos fonctions. Le tableau suivant indique le salaire et les allocations de dépenses des membres du conseil.

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	51 250 \$	15 876 \$
Conseillers	17 083 \$	8 541 \$

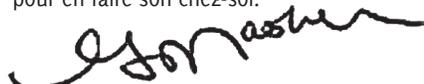
En plus de ces montants, le maire reçoit 10 999 \$ de l'Agglomération de Montréal pour ses fonctions de représentant de la Ville au conseil d'agglomération, et la conseillère Dida Berku reçoit environ 15 000 \$ en tant que vice-présidente de la Commission d'examen des contrats de l'agglomération.

Conclusion

En conclusion, je tiens à vous assurer que le maintien de services de qualité au coût le plus raisonnable possible est au cœur de l'objectif du Conseil et de l'administration municipale. Nous visons la mise au point d'un budget équilibré et efficace pour 2016.

Je tiens à remercier les conseillers Steven Erdelyi et Dida Berku pour leur direction dans la tâche complexe qu'est l'élaboration d'un budget responsable; ainsi que son suivi à longueur d'année. Le personnel du service des finances, sous la direction de Ruth Kleinman, fait un travail remarquable de gestion de l'argent de nos taxes municipales. Merci à tous nos directeurs, au personnel municipal et aux bénévoles pour leur dévouement envers nos résidents et pour fournir d'excellents programmes, services et installations; et ce 365 jours par an. L'ensemble de notre conseil municipal prend le travail de gérer de notre magnifique ville avec beaucoup de sérieux et je les remercie tous pour leur engagement sans limites.

Et enfin, je dois reconnaître l'extraordinaire dévouement du maire Anthony Housefather, qui nous a menés avec vision et passion et d'avoir assuré la stabilité financière de la Ville de Côte-Saint-Luc. Tous, nous continuerons à faire tout ce qui est possible pour maintenir l'excellent niveau de services que les résidents attendent et qui ont rendu de Côte Saint-Luc une ville incroyable pour en faire son chez-soi.



Glenn J. Nashen
Maire suppléant